

COMITE SYNDICAL

DU 3 OCTOBRE 2019

Le 3 octobre 2019 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 27 septembre 2019 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

| | |
|--|---------------|
| Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance : | 30 |
| Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés : | 25 |
| Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées : | 7 |
| 6667 voix présents ou représentés : | 8 422,89 voix |

PRESENTS

Titulaires :

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes-Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants :

Mr. Raphaël MOCELLIN, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes-Métropole),
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),
M. Jean-Christian PIOLAT, (Bièvre Isère Communauté),
M. André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
Mme Laurence THERY (Communauté de Communes Le Grésivaudan),
M. Henri BAILE, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Cécile BENECH, Marie ARDIET (Etablissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Nicole BOULEBSOL (Grenoble-Alpes-Métropole), Luc REMOND, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, Jean-Christian PIOLAT, Joël GULLON, (Bièvre Isère Communauté), André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère), Laurence THERI, Henri BAILE, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Compte-rendu

Yannik OLLIVIER introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour.

- **Rapports proposés au Comité syndical du 3 octobre 2019**

- Délibération – Tableau des effectifs de l'EP SCoT – recrutement d'un rédacteur

Il s'agit de recruter un rédacteur à temps partiel pour remplacer **Karine PONCET-MOISE**, qui réintègre Grenoble-Alpes Métropole à 100%. Le rédacteur reprendra les tâches assurées par **Karine PONCET-MOISE**, notamment celles liées au budget, et sera également mobilisés sur des missions de gestion des ressources humaines, de recherche de financements et de communication.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération – Régime indemnitaire des filières administratives : mise en place du RIFSEEP

Arnaud GERME explique que le régime indemnitaire doit être adopté pour tenir compte des évolutions règlementaires intervenues autour du RIFSEEP.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération – Contrat d'assurance des risques statutaires

Arnaud GERME précise que cette délibération qui fait suite au changement de prestataire du CDG38.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération du Pays voironnais et délibération de Bièvre-Isère Communauté suite au bilan du SCoT de décembre 2019**

Yannik OLLIVIER indique qu'il s'agit de contributions en réponse à la délibération d'interpellation à l'adresse des territoires transmise à l'ensemble des EPCI au début de l'année.

Jérôme BARBIERI présente la délibération du Pays voironnais votée en conseil communautaire le 25 juin 2019.

Martial SIMONDANT présente la délibération de Bièvre Isère Communauté votée en conseil communautaire le 1^{er} octobre 2019.

Yannik OLLIVIER estime que le périmètre du SCoT actuel ne semble plus susciter de débat.

Ces deux délibérations suggèrent de passer d'un SCoT normatif à un SCoT stratégique, avec un développement d'outils en commun.

Il convient désormais d'identifier les priorités de travail pour préparer la future révision du document.

Jean-Paul BRET propose de réaffirmer le SCoT comme outil de dialogue entre les territoires mais aussi avec les partenaires (chambres consulaires, EPFL, universités...).

Martial SIMONDANT ajoute qu'il ne faut pas nécessairement définir une multitude de priorités, mais plutôt s'engager collectivement sur quelques unes.

Selon **Michel OCTRU**, il faut porter une stratégie globale avec différents partenaires. Le SCoT doit rester un cadre pour les territoires.

Jérôme DUTRONCY considère que le SCoT est un projet de territoire mais estime que l'approche quantitative ne suffit plus à répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui. Il faut pouvoir aborder la question de l'aménagement du territoire de manière plus qualitative. Cela doit se traduire dans des projets concrets, dans des coopérations sur des sujets précis.

Pour **Francis GIMBERT**, les territoires qui n'ont pas de PLUi ont besoin d'un SCoT normatif pour élaborer leurs documents d'urbanisme locaux. Les attentes sont donc différentes selon les territoires.

Laurent THOVISTE considère la question de l'interSCoT comme un sujet important. Il ajoute qu'au delà de la posture du SCoT, il faut développer des outils de mise en œuvre.

Jean-Noël CAUSSE évoque la période électorale et ajoute qu'il est important de cibler des pistes de travail rapidement.

Concernant les commerces, **Christine GARNIER** explique qu'une foncière commerciale est en cours de constitution sur le périmètre de Grenoble-Alpes Métropole.

Jean-Paul BRET regrette que le Pays voironnais n'y soit pas associé.

Christine GARNIER rappelle que la foncière a vocation à être étendue aux autres territoires. Elle s'inquiète de la méfiance des territoires envers la Métropole.

Pierre BEGUERY indique que les territoires ne se sentent pas « menacés » par la Métropole. Il regrette cependant que le Grésivaudan, qui présente un déficit sur une partie de son offre commerciale comme l'a montré le bilan du SCoT, n'ait pas été associé lors de l'élaboration du projet de Neyrpc sur Saint Martin d'Hères.

Laurent THOVISTE précise que ce n'est pas un projet porté par la Métropole, mais par la commune de Saint Martin d'Hères. Il ajoute que certains élus de la Métropole ne sont d'ailleurs pas favorables à ce projet.

Christine GARNIER précise également que l'EP SCoT a rendu un avis favorable sur ce projet.

Pierre BEGUERY souhaiterait que l'EP SCoT avance sur la thématique économique car il y a une pénurie de foncier à court et moyen termes

Michel OCTRU considère que les coopérations souffrent d'un manque de communication.

Francis GIMBERT évoque le cas de Chapareillan pour expliquer qu'une intercommunalité peut être amenée à défendre le projet porté par l'une de ses communes. Il estime que les territoires devraient faire preuve d'humilité quant à leur capacité à être exemplaire.

Par ailleurs, concernant la foncière commerciale, le Grésivaudan n'étant pas adhérent à l'EPFL, **Francis GIMBERT** conçoit que l'EPCI n'est pas été associé à la démarche. Pour autant, il estime qu'il faut pouvoir associer l'ensemble des territoires volontaires lorsqu'il s'agit de questions interterritoriales.

Michelle VEYRET revient sur le projet de Neyrpic en expliquant qu'il n'est pas à l'origine des difficultés que rencontrent les commerces de la ville centre étant donné que les travaux n'ont pas encore débuté. Le coût de ce projet est supporté exclusivement par la commune. En revanche, elle explique que le projet de Grand' Place qui accueillera l'enseigne Primark, est porté par la Métropole et est susceptible d'avoir des conséquences sur les enseignes similaires du centre-ville de Grenoble.

Yannik OLLIVIER estime que le projet Neyrpic peut, au même titre que Grand' Place, avoir un impact positif ou négatif sur le reste du territoire.

Il ajoute par ailleurs que l'EP SCoT doit être un espace de dialogue et d'échanges pour parvenir à une stratégie forte et partagée.

- **Présentation du séminaire de travail du 28 novembre 2019**

Arnaud GERME explique que ce séminaire permettra de faire un point sur les chantiers en cours. Il est proposé d'anticiper la prochaine révision du SCoT en travaillant sur les 4 grands thèmes dès le début 2020 :

- Polarités : centralités
- Economie
- Transitions et lien avec les PCAET
- Commerces

L'objectif est de proposer une feuille de route pour les élus du prochain mandat.

Jean-Noël CAUSSE est d'accord avec les thématiques proposées mais souhaiterait que l'EP SCoT porte une réflexion sur la gouvernance. Il évoque notamment la délibération d'interpellation à l'adresse des territoires, en particulier le point concernant le renforcement des partenariats. Il estime que ce sujet doit être travaillé au plus tôt, et qu'il ne faut pas attendre l'année prochaine.

Yannik OLLIVIER partage ces propos et ajoute que la coopération avec les territoires voisins est essentielle. Il regrette par exemple que la GREG n'entretienne pas plus de liens avec la métropole lyonnaise.

Laurent THOVISTE ajoute qu'il faut anticiper les phénomènes à venir comme le vieillissement de la population, le télétravail ou encore les nouveaux modes de consommation.

Jean-Paul BRET propose que les groupes de travail soient élargis à des experts ou à des chercheurs.

Francis GIMBERT partage ces propos et ajoute qu'il serait intéressant de mobiliser des personnes extérieures au territoire.

Jérôme DUTRONCY et **Francis GIMBERT** souhaiteraient que l'EP SCoT construise des outils et des coopérations concrètes pour répondre aux difficultés du territoire qui ont été soulevées lors du bilan.

Martial SIMONDANT propose d'ouvrir le séminaire du 28 novembre aux partenaires extérieurs du territoire.

Avec l'accord de l'ensemble des élus, **Yannik OLLIVIER** conclut en indiquant que le séminaire du 28 novembre sera une séance ouverte aux partenaires et aux territoires voisins.

Il remercie les participants et clôt la séance en annonçant que le prochain Comité syndical se tiendra le 14 novembre 2019 à 17h30.